

quer de se produire. Voici, d'ailleurs, traduits en français pour la première fois, les passages capitaux de cette philippique. Erigeant la foule en tribunal, l'orateur lui parlait en ces termes :

« Nous sommes assemblés ici pour juger un crime de haute trahison et pour dénoncer au mépris et à la vengeance des bons citoyens le coupable, les coupables.

« Ce que je vous dis ici, ce ne sont pas des paroles d'enflure, c'est la qualification précise d'un fait avéré.

« Le gouvernement italien, celui qui, hier soir, a remis sa démission entre les mains du roi, avait aboli, le 4 mai, à la veille du *Sacre des Mille*, le traité de la Triple-Alliance. Ce traité, il l'avait déclaré, en ce qui concerne l'Autriche, caduc et nul. De cette formule même, je puis affirmer l'exactitude; je répète : caduc et nul.

« Le gouvernement d'Italie, celui qui, hier soir, a remis sa démission entre les mains du roi, avait, en conséquence, pris des accords précis avec un autre groupe de nations, engagements graves, définitifs, renforcés d'un échange de plans stratégiques, d'un projet d'action militaire combiné.

« Telle est la vérité, la vérité indéniable. De ces faits, j'ai eu communication certaine avant de quitter la France, où des officiers de notre état-major et de notre marine étaient déjà arrivés et s'étaient mis au travail.

« Donc, d'une part, il y avait un traité aboli; de l'autre, un accord réalisé. D'une part, l'honneur du pays revendiqué; de l'autre, l'honneur du pays engagé.

« La *fusion magnanime*, telle qu'elle a été augurée à Quarto, allait s'accomplir. Les discussions se cal-